



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Montguyon, le 16 novembre 2024

CLUB ORGANISATEUR : Rendez-vous des artistes

- Nombre de clubs présents ou représentés : 13 sur 14
- Nombre de personnes présentes ou représentées : 24 sur 28

Le quorum (*la moitié des clubs 7, et la majorité des deux tiers présents ou représentés 18*) étant atteint, le président Jack Durvicq déclare l'assemblée générale ordinaire ouverte.

- 1- Approbation du compte-rendu** de l'assemblée générale ordinaire du 26 novembre 2023 soumis au vote.
Pour rappel le compte-rendu a été diffusé avec la convocation. Pour plus de commodité, l'assemblée demande qu'il soit relu, ce jour, par Jack Durvicq.

Contre 0 Abstention 0 **Adopté à l'unanimité**

- 2- Rapport moral du président** soumis au vote et lu par Jack Durvicq et joint en annexe.

Le président rappelle les animations organisées dont des formations à « juge pourquoi pas vous » au cours de la saison et remercie tous les clubs ayant participé aux animations (voir le rapport moral en annexe).
Une question sur le besoin de connaître l'avis des juges par certains des auteurs : discussion remise lors des questions diverses.

Contre : 0 Abstention : 0 **Adopté à l'unanimité**

- 3- Rapport financier** présenté par le trésorier Claude Pougard et soumis au vote (joint en annexe).

Le résultat pour la saison 2024 présente un solde de **47,18 €**. La dépense la plus notable pour cette saison a été la dotation du GRAP au concours et rencontres pour un montant de 441,49 €.

- Sur le compte bancaire au 16/11/2024 : 781,83 €
- Sur le livret A au 16/11/2024 : 1110,64 €

Une demande est faite que les rapports financier et moral soient diffusés avec la convocation pour éventuellement envisager un projet GRAP, par un club, qui puisse entrer dans le budget. La diffusion n'est pas obligatoire, tous les projets peuvent être présentés et discutés lors de CA et/ou de l'AG.

Contre : 0 Abstention : 0 **Adopté à l'unanimité**

4-**Désignation du conseil d'administration** composé d'un délégué par club.

Un appel des Clubs présents est fait par Jack Durvicq pour confirmation ou désignation du représentant. Les clubs non présents ou non représentés ce jour pourront préciser le nom de leur représentant au sein du CA au plus tard le 31 janvier 2025.

Les clubs présents désignent leur représentant qui siègera au conseil d'administration en 2025.

Réunion du CA à 14 h pour l'élection du bureau et questions diverses.

5- **Choix des clubs organisateurs des concours et rencontres.**

Rencontre Diaporamas : Mars – Avril date à confirmer par le club Aladin - Poitiers

Images projetées : Avril 2025 - En attente de confirmation, au vu des difficultés pour les réservations de salle

Concours papier et AG : Novembre 2025 organisé par le Club Photo Périgny.

Comme à l'accoutumé éviter, dans le choix, les dates des vacances scolaires.

6- **Questions diverses**

1- Cotisations pour l'année 2025 : la cotisation est actuellement de 50 € et n'a pas subi d'augmentation depuis plusieurs années, la question se pose du bien fondé d'une augmentation de 10 €. Le G.R.A.P a-t-il besoin d'une trésorerie supplémentaire pour ses ambitions à venir? A ce jour, de prévu, il y a l'investissement dans un logiciel de notation.

Suite à la discussion, le montant de la cotisation pour 2025, par club, de 60 € est soumis au vote.

Contre : 5

Abstention : 0

Adopté à la majorité : 19

2- Qu'en est-il du projet de logiciel de notation évoqué lors de la dernière assemblée générale ?

Claude Pougard qui a suivi le projet auprès d'une école, informe qu'il n'est pas en mesure d'en suivre l'avancée. A ce jour ce projet est à l'arrêt, mais tout peut être relancé.

Pour faire avancer le projet, Michel Rivault-Pinaud propose l'ouverture d'un dossier et propose de contacter des entreprises pour évaluer le coût d'un système de lecture code barre + douchette + logiciel. Dès que les propositions financières seront connues, le sujet sera à débattre au cours d'un CA. Le cahier des charges lui sera transmis par Claude Pougard.

3- Faut-il interdire à un adhérent, inscrit dans deux clubs différents, de participer aux concours du GRAP avec les deux clubs ?

Un adhérent qui participe dans deux clubs différents sur le même concours est avantagé pour le classement car il présente le double des images.

Par équité la réponse « oui il faut interdire » est acceptée à l'unanimité.

4- Faut-il instaurer un système de quota pour la participation des adhérents inscrits individuellement lors des AG ?

Pour apporter une réponse précise, la question demande à être finalisée, ce qui nous a amené à proposer à Michel Rivault-Pinaud de rédiger une proposition qui serait votée en CA.

5- Proposition d'augmentation de la dotation du G.R.A.P aux concours et rencontres. Le coût de l'organisation pour un club est en constante augmentation, il est demandé de passer de 150 € maxi à 200 € maxi.

Proposition acceptée à l'unanimité.

6- Site internet, Michel Ségala fait ce qu'il peut avec les informations qui lui parviennent. Les clubs n'ont pas le réflexe de lui envoyer les actualités pouvant être mises sur le site, ainsi que des images.

A étudier la possibilité d'intégrer le classement des concours. Oui à l'unanimité.

7- Questionnement d'auteurs de ne pas avoir une explication sur leur note.

Pour cela, seule la présence au jugement peut apporter une réponse, cela semble difficile car suivant la grandeur de la salle réservée pour le jugement, il ne peut y avoir que 2 personnes au maximum par club. Rien n'interdit l'ouverture à un plus grand nombre si la salle le permet.

FIN DE L'AG : 12 H